

Ouverture à gauche : Alain Juppé devrait être exclu de la primaire.

Article rédigé par , le 27 octobre 2016

[Source : Le Salon Beige]

Sur Boulevard Voltaire, Benjamin Leduc rappelle une règle de la primaire LR :

« Le candidat à la présidence de la République soutenu par le parti « Les Républicains » en vue de l'élection présidentielle de 2017 est désigné à l'occasion d'une primaire ouverte à l'ensemble des citoyens partageant les valeurs républicaines de la droite et du centre **et s'engageant pour l'alternance** afin de réussir le redressement de la France. »

Et constate ensuite :

"Or, le porte-parole d'Alain Juppé, Benoist Apparu, a ouvert la voie à une majorité d'ouverture en cas de victoire d'Alain Juppé contre le Front national à l'élection présidentielle. Comme dans tous les cas de figure, d'après les sondages, Marine Le Pen sera au deuxième tour, une élection d'Alain Juppé signifiera une majorité d'ouverture *« en alliance avec le centre, et puis tous ceux qui veulent [les] rejoindre »*. **La position d'Alain Juppé n'étant pas celle de l'alternance, mais une ouverture à gauche, il enfreint la charte des primaires.**

[...] En toute logique, la candidature d'Alain Juppé à la primaire devrait être invalidée. On pourrait demander à tous ceux qui souhaiteraient aller voter pour lui à la primaire : n'avez-vous pas l'impression de commettre un faux serment en signant une charte s'engageant pour *« l'alternance, afin de réussir le redressement de la France »* tout en votant pour un candidat qui ne fera que continuer le travail de sape de la société française initié par la gauche ?

Michel Janva